

États financiers

# **MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

Exercice clos le 31 mars 2022



CANADIAN MUSEUM FOR  
**HUMAN RIGHTS**  
MUSÉE CANADIEN POUR LES  
**DROITS DE LA PERSONNE**

# Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2022

## Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne (« le Musée »), constitué en tant que société d'État en 2008, vise à offrir des rencontres avec les droits de la personne qui sont riches de sens, à promouvoir le respect des autres et à encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris l'appui financier pendant la pandémie de COVID-19, et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore une orientation stratégique afin d'orienter l'organisme. Le plan quinquennal établi en 2019 par le Conseil d'administration pour la période de 2020-2021 à 2024-2025 était une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des cinq premières années de fonctionnement du Musée. En 2021-2022, compte tenu de l'impact de la pandémie et des efforts nécessaires pour intégrer des pratiques antiracistes et anti-oppressives dans tous les domaines d'activité du Musée, le Conseil a revu et affiné les objectifs du plan afin de mieux refléter l'importance d'un lieu de travail sain et de relations externes constructives.

Le plan pour 2021-2022 comprend trois piliers stratégiques :

1. **Être durable** – Pour que son mandat s'étende aux générations futures, le MCDP établira un environnement de travail qui reflète ses valeurs. Il fera preuve de responsabilité à l'égard de son personnel, de ses biens physiques, de ses ressources financières et de l'impact qu'il a sur l'environnement qui l'entoure.
2. **Accroître l'engagement** – Le MCDP élargira sa portée en offrant aux gens en visite des expériences sur les droits de la personne qui sont éducatives et inspirantes. Ces expériences auront un impact durable sur le cœur et l'esprit des gens – qu'ils interagissent avec le Musée sur place, en ligne ou hors site.
3. **Être pertinent** – Ancré dans ses valeurs, le Musée sera une ressource de confiance pour les contenus et les informations sur les droits de la personne.

### RISQUES

Le Musée a récemment actualisé son cadre de gestion des risques en procédant à une réévaluation complète des risques afin de cerner, d'évaluer et d'atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. On continuera à surveiller les risques sur une base continue.

### APERÇU FINANCIER

## Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2022

En 2021-2022, les activités du Musée ont encore été considérablement perturbées par la pandémie mondiale. Au cours de l'année, le Musée a été fermé pendant un total de quatre mois, et une grande partie de son travail d'éducation aux droits de la personne s'est fait au moyen de plateformes en ligne. L'année précédente, le Musée avait été fermé pendant six mois au total. Le Musée a également continué à consacrer beaucoup de temps et de ressources au travail de fond nécessaire pour démanteler la discrimination systémique dans le lieu de travail.

Le nombre total de visites sur place pour l'exercice 2021-2022 s'est élevé à 68 568. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport aux 18 602 visites de 2020-2021, mais cela représente tout de même une baisse considérable et inévitable par rapport aux 285 020 personnes venues visiter le Musée en 2019-2020, avant la pandémie. Au cours de la pandémie, le Musée a réussi à se tourner vers les interactions en ligne, avec 942 530 visites du site Web au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, soit une légère baisse seulement par rapport au record de 1 037 479 visites du site Web pour l'exercice clos le 31 mars 2021. En outre, le Musée a vu une augmentation considérable du nombre d'élèves qui ont participé à ses excursions virtuelles, avec 21 750 élèves participants en 2021-2022, contre 8 067 l'année précédente.

Pour l'exercice 2021-2022, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 0,4 million de dollars, contre un excédent de 1,6 million enregistré pour l'exercice 2020-2021. L'excédent plus élevé en 2020-2021 était dû au fait que nous avons reçu 1,5 million de dollars de financement d'ajustement de la rémunération rétroactif pour la période de 2018 à 2020.

### ÉTAT DES RÉSULTATS

#### *Crédits parlementaires*

En 2021-2022, le Musée a reçu des crédits de 29,3 millions de dollars (29,2 millions en 2020-2021). Les crédits parlementaires comprennent un financement de soutien lié à la COVID de 3,9 millions de dollars. L'exercice précédent avait inclus 2,2 millions de dollars de financement d'urgence lié à la COVID et 1,5 million de dollars de financement d'ajustement de la rémunération rétroactif pour la période de 2018 à 2020.

Le Musée a reporté 4,6 millions de dollars en crédits pour l'achat futur d'immobilisations et a utilisé 0,4 million de crédits pour acheter des immobilisations.

Le Musée a amorti 6,8 millions de dollars de crédits qu'il avait reçus au cours des exercices antérieurs pour des immobilisations et a constaté 0,2 million pour des éléments passés en charges aux fins comptables. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 31,4 millions de dollars (30,7 millions en 2020-2021).

#### *Produits*

Les produits d'exploitation étaient de 0,9 million de dollars pour 2021-2022, en hausse par rapport à 0,4 million de dollars en 2020-2021, en raison d'une augmentation de la fréquentation, le Musée étant ouvert deux mois de plus que l'année précédente et la fréquentation étant également plus élevée pendant les périodes d'ouverture en 2021-2022 par rapport à l'année précédente. Ce chiffre représente les produits provenant des droits d'entrée, des adhésions, des ventes de la Boutique, de la location des salles, du restaurant et des services de traiteur, ainsi que des expositions itinérantes.

Les apports de 7,0 millions de dollars se composaient en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada (soit la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne), qui étaient amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont augmenté par rapport

## Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2022

aux 6,7 millions de dollars de l'année précédente en raison d'une augmentation des dons en espèces et des commandites reçus par l'intermédiaire des Amis du MCDP.

### *Charges*

Le total des charges d'exploitation a été de 39,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022, soit en hausse par rapport aux 36,4 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 12,5 millions de dollars par rapport à 11,1 millions au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la hausse des coûts liés au personnel, au marketing, aux expositions et à la programmation, car le Musée a été fermé moins souvent en raison de la pandémie et a enregistré un taux de fréquentation plus élevé pendant ses périodes d'ouverture.
- Les charges liées aux installations se sont chiffrées à 20,9 millions de dollars contre 20,5 millions dans l'exercice précédent. Cette augmentation est due au fait que le Musée a été ouvert deux mois de plus que l'année précédente, ce qui a entraîné une hausse des charges pour l'exploitation de l'édifice, les services de protection et les services publics.
- Les charges des services généraux se sont élevées à 5,6 millions de dollars, soit 0,8 million de dollars de plus que l'année précédente, en raison de l'augmentation des coûts du personnel et des services professionnels liés à la mise en œuvre du Cadre pour un musée équitable.

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 6,4 millions de dollars, passant de 287,4 millions au 31 mars 2021 à 281,0 millions au 31 mars 2022. Cette diminution s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement contrebalancée par une hausse de la trésorerie affectée et des placements en raison de la réception de crédits qui ont été reportés.

Le total du passif a baissé de 6,8 millions de dollars, passant de 275,8 millions au 31 mars 2021 à 269,0 millions au 31 mars 2022. La baisse s'explique par l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs contrebalancée par une hausse des apports reportés et des créditeurs. L'actif net a augmenté de 0,4 million de dollars par rapport au 31 mars 2021, représentant un excédent des produits sur les charges de l'exercice.

### PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014. Toutefois, ses activités et ses produits gagnés ont été considérablement touchés par la pandémie mondiale. En 2021, Destination Canada, Voyage Manitoba et Tourisme Winnipeg prévoient une reprise s'échelonnant sur cinq ans avant que les gens ne commencent à voyager et à participer à des activités culturelles et touristiques au même niveau qu'avant la pandémie. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir de manière fiable l'effet total de cette situation sur les activités et la situation financière du Musée. La direction continuera à surveiller activement la situation financière de l'organisation.

Comme mentionné plus haut, le plan stratégique approuvé par le Conseil d'administration pour 2020-2021 a été réévalué à la lumière de ces questions et un plan transitoire a été approuvé pour 2021-2022.

## **Musée canadien pour les droits de la personne**

Exercice clos le 31 mars 2022

Le plan de transition tient compte de l'impact continu de la pandémie et le besoin d'intégrer des pratiques antiracistes et anti-oppressives dans tous les domaines d'activité du Musée.

Le Musée continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne pour évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions futures sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent l'impact continu de la pandémie, le travail nécessaire pour créer un musée équitable et les exigences importantes en matière d'immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

Le Musée est reconnaissant au gouvernement fédéral de lui accorder 3,9 millions de dollars de financement lié à la pandémie pour 2021-2022, fournis dans le cadre du Budget 2021, en reconnaissance des difficultés uniques que pose le fonctionnement d'une institution culturelle nationale en ces temps difficiles.

Dans une perspective d'avenir, le Musée a désigné le développement d'un centre d'apprentissage numérique (CAN) comme étant une priorité, offrant de plus grandes possibilités pour réaliser le mandat du Musée. Le CAN sera un espace de 465 mètres carrés unique en son genre dans l'Ouest canadien. Des technologies audiovisuelles intégrées et de pointe seront utilisées pour rapprocher virtuellement des publics éloignés à la programmation sur place, au moyen d'activités allant des discussions et des conférences aux programmes scolaires et aux spectacles publics. De plus, ce lieu de rassemblement et centre éducatif polyvalent permettra les rassemblements communautaires, la location de salles, la tenue de séminaires et de conférences, et bien plus encore.

L'achèvement du CAN permettra à toute la population canadienne de participer à des programmes culturels, éducatifs, de réconciliation et de défense des droits de la personne grâce à des émissions intégrées en direct depuis le Musée. Il sera entièrement accessible aux personnes de toutes capacités, et intégrera les tout derniers principes de conception inclusive. Il aidera également les gens partout au Canada à accéder à de nouvelles façons de se rapprocher et de renouer des liens pendant la pandémie de COVID-19 et ses suites.

Le Musée poursuivra ses efforts pour maximiser les produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, aux règlements administratifs du Musée et à l'instruction émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification et de gestion du risque. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d'administration du Musée, rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de gestion du risque a examiné les présents états financiers et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

L'auditeur externe du Musée, soit la vérificatrice générale du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien, qui est responsable devant le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.



---

La directrice générale,  
Isha Khan



---

La chef de la direction financière,  
Susanne Robertson, FCPA, FCA

Le 14 juin 2022



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien pour les droits de la personne au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée canadien pour les droits de la personne conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée canadien pour les droits de la personne ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée canadien pour les droits de la personne.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée canadien pour les droits de la personne;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée canadien pour les droits de la personne à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée canadien pour les droits de la personne à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, les règlements administratifs du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

#### *Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H McManaman', written in a cursive style.

Heather McManaman, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 14 juin 2022

# Musée canadien pour les droits de la personne

## État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2022	2021
<b>Ressources</b>		
À court terme		
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	11 294 \$	9 582 \$
Placements et placements affectés (note 4)	4 000	1 091
Créances (note 5)	117	117
Stocks	144	177
Charges payées d'avance	564	559
	16 119	11 526
Placements et placements affectés (note 4)	12 282	11 176
Collections (note 6)	1	1
Immobilisations (note 7)	252 629	264 721
<b>Total de l'actif</b>	<b>281 031 \$</b>	<b>287 424 \$</b>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	4 091 \$	2 934 \$
Produits reportés	447	202
	4 538	3 136
Apports reportés (note 10)	16 834	12 933
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	247 650	259 742
Total du passif	269 022	275 811
Actif net		
Non affecté	7 030	6 634
Investi dans des immobilisations	4 979	4 979
	12 009	11 613
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>281 031 \$</b>	<b>287 424 \$</b>

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 16)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :



**Pauline Rafferty**

La présidente du Conseil d'administration,



**Benjamin Nycum**

Le président du Comité de vérification  
et de gestion du risque,

## Musée canadien pour les droits de la personne

### États des résultats

(en milliers de dollars)

<b>Exercice clos le 31 mars</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Produits (tableau 1)		
Exploitation	937 \$	413 \$
Apports	6 970	6 748
Autres revenus	126	139
Total des produits	8 033	7 300
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	12 454	11 140
Installations	20 903	20 450
Services internes	5 635	4 823
Total des charges	38 992	36 413
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(30 959)	(29 113)
Crédits parlementaires (note 12)	31 355	30 735
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>396 \$</b>	<b>1 622 \$</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investi dans des immobilisations	Total
Actif net au 31 mars 2020	5 012 \$	4 979 \$	9 991 \$
Excédent des produits sur les charges	1 622	-	1 622
<b>Actif net au 31 mars 2021</b>	<b>6 634</b>	<b>4 979</b>	<b>11 613</b>
Excédent des produits sur les charges	396	-	396
<b>Actif net au 31 mars 2022</b>	<b>7 030 \$</b>	<b>4 979 \$</b>	<b>12 009 \$</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	953 \$	577 \$
Rentrées de fonds – apports	678	177
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	28 945	28 051
Rentrées de fonds – produits divers	5	42
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(12 775)	(12 656)
Sorties de fonds – fournisseurs	(11 323)	(10 412)
Intérêts reçus	140	134
	6 623	5 913
Activités d'investissement en immobilisations		
Décassements pour l'acquisition d'immobilisations	(1 574)	(446)
	(1 574)	(446)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(5 100)	(11 560)
Cession de placements	1 066	2 468
	(4 034)	(9 092)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	391	385
Financement par crédits parlementaires pour immobilisations	-	751
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	306	49
	697	1 185
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 712	(2 440)
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	9 582	12 022
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	<b>11 294 \$</b>	<b>9 582 \$</b>

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

# Musée canadien pour les droits de la personne

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

### 1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la Loi sur les musées, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Musée n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

*« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».*

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2021-2022 à 2025-2026. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 11 février 2022 et est disponible sur le site Web du Musée.

### b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

#### **Contenu, programmation et mobilisation du Musée**

Expositions accessibles et engageantes

Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue

Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées

Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale

Communications, marketing et relations de collaboration

#### **Installations**

Exploitation de l'édifice

Services de protection

Infrastructure des technologies de l'information

#### **Services internes**

Gouvernance d'entreprise

Administration

Génération de produits gagnés

### c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les

# Musée canadien pour les droits de la personne

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

### d) Pandémie de COVID-19

La pandémie a eu et continuera à avoir une incidence importante sur la génération de produits et les activités du Musée, y compris le nombre de visites, la location des salles et les ventes de la Boutique. En raison de risques pour la santé publique, le Musée a été fermé pendant quatre mois au total en 2021-2022, contre six mois en 2020-2021. Comme la durée et le plein impact de la pandémie restent incertains au 31 mars 2022, il n'est pas possible de prévoir de manière fiable l'effet total sur les activités et la situation financière du Musée. La direction du Musée surveille activement la situation financière du Musée et se prépare à faire face aux répercussions financières à court et à long terme.

Le Musée a pris en compte l'impact de cet événement sur l'évaluation de ses actifs et a déterminé que les actifs sont évalués de manière appropriée et qu'aucune dépréciation n'est nécessaire.

Le gouvernement du Canada, conscient de l'impact de la pandémie, a accordé des fonds pour soutenir tous les musées nationaux, dont 3,9 millions de dollars au Musée (2,2 millions en 2020-2021). Ce montant est inclus dans les crédits parlementaires.

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

### (b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie affectée et non affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt réel dans l'état des résultats.

Les actifs et les passifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la date des états financiers, et toute dépréciation permanente est signalée dans l'état des résultats.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### (c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

#### (d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 \$, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

#### (e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée. Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Vie utile</b>
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### (f) Avantages sociaux futurs

##### i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

##### ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

##### iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

#### (g) Constatation des produits

##### i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel la vente de biens est achevée ou les services sont rendus.

##### ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

#### iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

#### v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

#### vi) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

#### viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

#### h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité. Lorsque certaines charges contribuent à plus d'une activité, elles sont réparties en fonction du temps estimatif consacré à chaque activité.

#### i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

#### j) Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfiques. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

#### k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouverts;
- ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### 3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	2022		2021	
Trésorerie	4 007	\$	3 384	\$
Trésorerie affectée	7 287		6 198	
	11 294	\$	9 582	\$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2022		2021	
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 198	\$	8 052	\$
Ajouter les crédits parlementaires d'immobilisations	-		751	
Ajouter les apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	200		-	
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les projets d'immobilisations	4 600		4 700	
Ajouter les produits d'intérêts reportés	116		49	
Déduire les placements affectés	(2 600)		(7 000)	
Déduire les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(1 227)		(354)	
Solde à la clôture de l'exercice	7 287	\$	6 198	\$

#### 4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2022, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 16 282 \$ et d'une valeur au pair de 16 215 \$ (2021 – 12 267 \$ et 12 181 \$), comportant un taux de rendement annuel allant de 0,97 % à 2,25 % (2021 – de 0,70 % à 2,5 %) et des dates d'échéance allant du 30 septembre 2022 au 31 mars 2026 (2021 – du 14 septembre 2021 au 31 mars 2026). Les certificats de placement garanti à long terme sont remboursables sur demande, mais la direction a l'intention de les maintenir jusqu'à l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	Non affecté		Affecté		Total en 2022	
Certificats de placement garantis	6 682	\$	9 600	\$	16 282	\$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(1 400)		(2 600)		(4 000)	
Portion à long terme	5 282	\$	7 000	\$	12 282	\$

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	Non affecté		Affecté		Total en 2021
Certificats de placement garantis	5 267	\$	7 000	\$	12 267 \$
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	(1 091)		-		(1 091)
Portion à long terme	4 176	\$	7 000	\$	11 176 \$

#### 5. Créances

	2022		2021
Somme à recevoir des Amis du MCDP	19	\$	12 \$
Taxes remboursables	76		64
Location des salles et commissions	12		1
Autre	10		40
	117	\$	117 \$

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

#### 6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et les informations qui s'y rapportent sont conservés et développés par différents services du Musée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, le Musée a acquis des objets pour un montant de 18 \$ (6 \$ en 2021) et a reçu en don des objets d'une juste valeur de 1 \$ (3 \$ en 2021) pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2021 et 2022.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### 7. Immobilisations

	Coût 2021	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2022
Terrains	4 979 \$	- \$	- \$	- \$	4 979 \$
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 506	-	-	-	48 506
Expositions	50 868	-	(710)	-	50 158
Matériel informatique et logiciels	8 729	-	(38)	25	8 716
Améliorations de l'édifice	7 790	82	-	-	7 872
Mobilier et matériel	2 399	44	-	-	2 443
Développement du site Web	1 700	-	-	-	1 700
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	-	1 134
Films	161	37	(103)	-	95
Projets d'immobilisations en cours	393	1 029	-	(25)	1 397
<b>Immobilisations</b>	<b>365 284 \$</b>	<b>1 192 \$</b>	<b>(851) \$</b>	<b>\$</b>	<b>365 625 \$</b>

	Amortissement cumulé 2021	Charge d'amortissement	Sorties	Amortissement cumulé 2022
Édifice				
De base	43 090 \$	5 970 \$	- \$	49 060 \$
Composantes mécaniques et électriques	17 544	2 425	-	19 969
Expositions	25 618	3 124	(710)	28 032
Matériel informatique et logiciels	7 099	656	(38)	7 717
Améliorations de l'édifice	3 263	562	-	3 825
Mobilier et matériel	1 650	195	-	1 845
Développement du site Web	1 022	335	-	1 357
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	-	1 134
Films	143	17	(103)	57
<b>Immobilisations</b>	<b>100 563 \$</b>	<b>13 284 \$</b>	<b>(851) \$</b>	<b>112 996 \$</b>

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

	Valeur comptable nette 2022		Valeur comptable nette 2021	
Terrains	4 979	\$	4 979	\$
Édifice				
De base	189 565		195 535	
Composantes mécaniques et électriques	28 537		30 962	
Expositions	22 126		25 250	
Matériel informatique et logiciels	999		1 630	
Améliorations de l'édifice	4 047		4 527	
Mobilier et matériel	598		749	
Développement du site Web	343		678	
Développement des programmes d'entreprise	-		-	
Films	38		18	
Projets d'immobilisations en cours	1 397		393	
Immobilisations	252 629	\$	264 721	\$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains retournera à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2022 est de 13,3 millions de dollars (2021 – 13,5 millions).

Les sorties englobent des biens complètement amortis et hors d'usage avec une valeur comptable originale de 851 \$ (2021 – 1 520 \$). Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de néant. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, le Musée a radié la valeur comptable nette résiduelle de 200 \$ liée à l'infrastructure informatique abandonnée.

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2021 et au 31 mars 2022, cela englobait le Centre d'apprentissage numérique, les améliorations de l'édifice et la programmation numérique.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### 8. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Paiement en remplacement d'impôts	705 \$	705 \$
Créditeurs liés à l'exploitation	3 171	1 731
Créditeurs liés aux immobilisations	55	440
Avantages sociaux futurs (Note 9)	134	38
Retenue	26	20
	4 091 \$	2 934 \$

La valeur comptable des crédoiteurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

#### 9. Avantages sociaux futurs

##### (a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,02 fois la cotisation du membre du personnel (2021 – 1,01 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (2021 – 1,0 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 5,91 fois la cotisation du membre du personnel (2021 – 3,59 fois).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
Cotisations du Musée	936 \$	920 \$
Cotisations du personnel	916	887

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

(b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

Les apports reportés comptabilisés par le Musée sont comme suit :

	2022		2021	
Obligations au titre des avantages constitués à l'ouverture de l'exercice	38	\$	240	\$
Charge pour l'année	304		50	
Avantages versés au cours de l'exercice	(208)		(252)	
Obligations au titre des avantages constitués à la clôture de l'exercice	134	\$	38	\$

### 10. Apports reportés

Les apports reportés, affectés à l'achat futur d'immobilisations, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2022		2021	
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 933	\$	7 592	\$
Ajouter :				
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations)	-		751	
Crédits parlementaires affectés reportés	4 600		4 700	
Apports des Amis du MCDP pour les immobilisations	200		-	
Produits d'intérêts reportés	116		49	
	4 916		5 500	
Déduire :				
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(801)		(17)	
Montants constatés en produits	(214)		(142)	
	(1 015)		(159)	
Solde à la clôture de l'exercice	16 834	\$	12 933	\$

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### 11. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties pendant l'exercice, sont comme suit :

	2022		2021	
Solde à l'ouverture de l'exercice	259 742	\$	273 069	\$
Montants virés des apports reportés	801		17	
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	391		385	
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(13 284)		(13 729)	
Solde à la clôture de l'exercice	247 650	\$	259 742	\$

#### 12. Crédits parlementaires

	2022		2021	
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	25 436	\$	25 503	\$
Montant du Budget supplémentaire des dépenses et virements	3 900		3 684	
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	29 336		29 187	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice considéré non constatés en produits :				
Affectés à l'acquisition d'immobilisations (apports reportés)	(4 600)		(4 700)	
Crédits parlementaires (dépenses en immobilisations) reportés	-		(751)	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(391)		(385)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits au cours de l'exercice :				
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	6 807		7 242	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice pour des éléments passés en charges aux fins comptables	203		142	
Crédits parlementaires constatés en produits au cours de l'exercice	31 355	\$	30 735	\$

# Musée canadien pour les droits de la personne

## Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

### 13. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Aucune modification n'a été apportée au niveau des risques et aux pratiques de gestion des risques connexes par rapport à l'exercice précédent.

Le mandat du Comité de vérification et de gestion du risque précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée et non affectée, des placements et des créances.

Au 31 mars 2022, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

##### i) Trésorerie affectée et non affectée et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie affectée et non affectée et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

##### ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

#### b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2022, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

i) Risque lié aux devises

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque lié aux devises peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2022, le Musée n'avait aucun risque important lié aux devises.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2022, le Musée disposait d'une trésorerie et de placements à court terme non affectés de 5,4 millions de dollars (4,5 millions en 2021) et de placements à long terme non affectés de 5,3 millions de dollars (4,2 millions en 2021).

La direction estime que les échéances des obligations financières du Musée au 31 mars 2022 sont représentées par des créiteurs et charges à payer de 4,1 millions de dollars qui ne dépassent pas six mois.

#### 14. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres charges d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les charges connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1 \$ par année.

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 0,3 million de dollars (2021 – 0,3 million). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 étaient de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2021). Le Musée a renoncé à recouvrer les frais de l'entente de services professionnels en raison des pressions exercées sur la collecte de fonds par les Amis du MCDP. Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nulle (2021 – nulle).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

#### 15. Répartition des charges

Le Musée engage des charges qui contribuent à de multiples activités muséales. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, une somme de 2,9 millions de dollars pour les charges, y compris les frais de personnel, l'infrastructure et les systèmes de gestion de l'information et les services de protection, a été répartie (2021 – 3,0 millions).

Les charges ont été réparties comme suit :

	2022	2021
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	1 428 \$	1 622 \$
Services internes	1 061	1 068
Installations	415	313
Total	2 904 \$	3 003 \$

## Musée canadien pour les droits de la personne

### Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

#### 16. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2022, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de produits conclus, qui comprennent des commandites et la location de salles.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les encaissements et décaissements minimaux futurs par exercice sont les suivants :

	<b>Droits contractuels</b>		<b>Obligations contractuelles</b>
2022-2023	432	\$	2 439 \$
2023-2024	975		469
2024-2025	918		155
2025-2026	9		96
2026-2027 et au-delà	5		36
	<b>2 339</b>	<b>\$</b>	<b>3 195 \$</b>

Les futures estimations des droits contractuels pourraient être influencées par la nature et la volatilité de la pandémie de COVID-19.

## Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

### Tableau 1 – Tableau des produits

#### Produits d'exploitation

	2022	2021
Droits d'entrée et programmation		
Droits d'entrée générale	330 \$	92 \$
Adhésions	56	28
Programmes publics	2	-
Programmes éducatifs	5	-
Ventes de la Boutique	295	164
Location des salles	120	7
Restaurant et services de traiteur	55	2
Expositions itinérantes	74	120
<b>Total</b>	<b>937 \$</b>	<b>413 \$</b>

#### Apports

	2022	2021
Produits liés à l'amortissement des apports reportés	6 477 \$	6 487 \$
Apports des Amis du MCDP		
Dons en espèces et commandites	447	173
Dons en nature	19	30
Dons en espèces et commandites	13	55
Apports en nature et dons d'objets	14	3
<b>Total</b>	<b>6 970 \$</b>	<b>6 748 \$</b>

#### Autres revenus

	2022	2021
Produit d'intérêts	121 \$	134 \$
Divers	5	5
<b>Total</b>	<b>126 \$</b>	<b>139 \$</b>

## Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2022

(en milliers de dollars)

**Tableau 2 – Tableau des charges**

	2022		2021	
Coûts liés au personnel	13 749	\$	12 671	\$
Amortissement et radiation des immobilisations	13 284		13 729	
Paiement en remplacement d'impôts	2 738		2 742	
Exploitation de l'édifice	2 308		2 038	
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 427		1 416	
Services professionnels et spéciaux	1 249		937	
Marketing et promotion	864		408	
Expositions	829		612	
Services de protection	628		463	
Services publics	494		422	
Fournitures de bureau et administration	395		295	
Rayonnement numérique	332		325	
Programmation	322		104	
Coût des marchandises vendues	168		100	
Déplacements	68		26	
Entretien des expositions	55		72	
Acquisitions pour la collection permanente	19		9	
Autre	63		44	
Total des charges	38 992	\$	36 413	\$